


n° d'anonymat Ne rien inscrire	Nom et prénoms	Centre d'épreuves	Signature du candidat
	date de naissance	Date	



Examen professionnel de Techniciens supérieurs des services

Spécialité Techniques agricoles

n° d'anonymat Ne rien inscrire	 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
	Série de Questions et/ou Questionnaire à Choix Multiples Session du 19 mai 2011
	<i>Épreuve écrite n°2 : série de questions appelant des développements brefs et/ou questions à choix multiples concernant un sujet à caractère professionnel. Les questions s'appuient sur des documents fournis aux candidats</i>
	(Durée : 2 heures - Coefficient : 1) -----
	Cette épreuve comporte deux parties :
	1 QCM de 15 questions par spécialité 1 QCM de 5 questions communes aux 4 spécialités
	1 point par réponse exacte 0 point par réponse fausse
	Nombre de pages : 5
	<p>En l'absence d'indications contraires, EMPLOYEZ EXCLUSIVEMENT DE L'ENCRE BLEUE OU NOIRE et évitez toute présentation pouvant constituer un signe distinctif.</p> <p><u>L'utilisation du crayon gris ou de couleurs autres que le noir ou le bleu entraînera la non-correction</u> de la copie et l'annulation de votre participation.</p> <p>Inscrivez sur la bande d'anonymat détachable vos nom, prénoms, date de naissance et signature ainsi que la date et le centre d'épreuves. Faites-le avant d'entamer la rédaction : il ne vous sera plus possible de le faire une fois l'épreuve terminée, et <u>l'absence de ces mentions sur le feuillet entraînera la non-correction</u> de votre copie et l'annulation de votre participation. N'inscrivez rien dans la case réservée au numéro d'anonymat.</p> <p>Ne faites pas apparaître votre nom, ni le nom du centre d'épreuves ni aucun autre nom de personne ou de lieu, ni signe distinctif, ni signature même fictive en quelque endroit de votre composition : <u>cela entraînerait la non-correction</u> de votre copie et l'annulation de votre participation.</p> <p>À l'issue de l'épreuve, rendez votre copie même si elle est vierge, avec toutes les bandes d'anonymat renseignées, avant de signer la feuille d'émargement. Tout candidat quittant la salle sans rendre sa copie est signalé absent.</p> <p>Aucun brouillon ni feuille non réglementaire ne sont acceptés.</p> <p>La qualité de la rédaction, la clarté et la précision des raisonnements entrent pour une part importante dans l'appréciation du candidat.</p>

Ne rien écrire dans ce cadre



I - Questions à choix multiples

Spécialité Techniques Agricoles

- 1. Le CAPTAV (certificat d'aptitude professionnelle au transport d'animaux vivants) est délivré par :**
 - La DD(CS)PP
 - La DDT
 - La DRAAF

- 2. Quel est le délai d'installation sans dérogation à compter de la signature de la décision préfectorale d'octroi de la DJA ?**
 - 12 mois
 - 18 mois
 - 24 mois

- 3. Laquelle des trois conditions suivantes n'est pas nécessaire pour bénéficier du soutien à l'agriculture biologique ?**
 - Notification de son activité à l'Agence Bio
 - La production biologique représente au moins 50% de la production totale
 - Certification par un organisme certificateur agréé

- 4. Que signifie le sigle PPE financé sur la mesure 121 C.1.1. du PDRH ?**
 - Prime de Performance de l'Élevage
 - Plan de Performance Énergétique
 - Plan de Promotion de l'Élevage

- 5. Parmi les races suivantes, laquelle n'est pas éligible à la prime aux races menacées d'extinction (PRME) ?**
 - Poney Conemara
 - Porc cul noir du limousin
 - Chèvre poitevine

- 6. Parmi les trois propositions suivantes, laquelle est le fonds de formation des exploitants agricoles ?**
 - FAFEA
 - VIVEA
 - FAFSEA

Ne rien écrire dans ce cadre



7. La FCO est une maladie qui touche :

- Uniquement les ovins
- Uniquement les bovins
- Les ovins et les bovins

8. L'EdE (établissement de l'élevage) est chargé :

- D'assurer la traçabilité des ruminants
- De collecter les animaux morts
- De fixer les cours des animaux vivants

9. Dans l'engagement PHAE2 la limite supérieure de la fertilisation minérale autorisée est :

- 30 unités d'azote par ha
- 60 unités d'azote par ha
- 125 unités d'azote par ha

10. Le site Internet à destination des agriculteurs pour établir et déposer leurs demandes d'aides directes au titre du 1^{er} pilier de la PAC est nommé :

- Téléagri
- Télépac
- Aideagri en ligne

11. Dans quelle situation les DPU font-ils l'objet d'un prélèvement de 30 % ?

- Dans le cas d'une cession définitive de foncier
- Dans le cas d'un transfert de DPU sans transfert de foncier
- Dans le cas d'un héritage d'exploitation

12. Au salon de l'agriculture, un concours de tonte de moutons réunit 20 professionnels. Chacun d'eux met en moyenne 1mn 5s pour tondre un mouton.

La tonte de chaque mouton permet de recueillir 5 kg de laine. La compétition pour chaque candidat dure 13 mn. Combien de kilos de laine obtiendra-t-on à la fin de la compétition ?

- 60 kg
- 240 kg
- 1200 kg

Ne rien écrire dans ce cadre



13. **Suite à la loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010 et du décret afférent, les membres associés d'un groupement agricole d'exploitation en commun :**

- Sont tenus de travailler exclusivement sur l'exploitation
- Peuvent exercer une activité extérieure limitée à un mi-temps
- Peuvent exercer une activité extérieure limitée à un tiers temps

14. **Sur un plan cadastral établi à l'échelle 1/2000, une parcelle est représentée par un parallélogramme dont les dimensions sont les suivantes :**

- a. **base = 60 mm**
- b. **hauteur = 40 mm**

Sa superficie réelle est de :

- 960 m²
- 4800 m²
- 9600 m²

15. **En quelle année les élus départementaux et régionaux deviendront-ils des élus territoriaux ?**

- 2014
- 2016
- 2017

Ne rien écrire dans ce cadre



II - Questions communes aux 4 spécialités

1. Quand il dirige le service public de l'État civil, le Maire est :

- Agent de la Commune
- Agent de l'État
- Agent du Département

2. Que signifie le sigle ONCFS ?

- Office National des Centres Français de Secourisme
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Ordre National des chasseurs de Faune Sauvage

3. Le programme de développement rural hexagonal (PDRH 2007 – 2013) permet de mettre en œuvre :

- Le CASDAR
- Le FNADT
- Le FEADER

4. Parmi ces établissements publics, lequel n'est pas sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture :

- Institut Français du Cheval et de l'Équitation
- Institut National de la Recherche Agronomique
- France Agrimer
- Les parcs nationaux

5. Le génie génétique est :

- Une personne douée pour travailler sur les gènes
- Une méthode d'étude sur l'hérédité
- Un ensemble de techniques de manipulation génétique de certains êtres vivants (bactéries, plantes, animaux)